

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt cinq, le mercredi 17 septembre à dix-huit heures, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Sonia LAGARDE, Maire.

#### **ETAIENT PRESENTS:**

DATE DE CONVOCATION

11/09/2025

Mme Sonia LAGARDE
M. Jean-Pierre DELRIEU
Mme Chantal BOUYE
M. Patrick GUILLON
Mme Fabienne CHARDIGNY

M. Tristan DERYCKE
Mme Diane BUI-DUYET
M. Warren NAXUE

M. Michel FONGUE Mme Janine BAJON

DATE D'AFFICHAGE
11/09/2025

Mme Vaimoe ALBANESE
Mme Isabelle LAFLEUR
M. Nicolas BRIGNONE
Mme Cindy PRALONG

M. Philippe BLAISE M. Christophe DELESSERT M. Alexandre MACHFUL M. Bruno CAPY

Mme Tuilogona O'CONNOR

M. Marc LE LEIZOUR

Mme Anne-Christine CHIMENTI

Mme Kimberley BARONI
M. Christophe DELIERE
Mme Laurène CASSAGNE
M. Jean-Marie FIRMIN-GUION
Mme Liliane CONDOUMY

M. Claude CHARLOT

M. Daniel HINSCHBERGER
M. Emmanuel BERART
M. Eric MELTESALE

M. Bernard LAVANDIER

formant la majorité des membres en exercice.

(13 procurations)

## ABSENTS EXCUSES:

Mme Laurie HUMUNI
Mme Veylma FALAEO
Mme Jeanne POELLABAUER
M. Jonas TAOFIFENUA
Mme Françoise SUVE

M. Marc ZEISEL
Mme Pascale SERVENT

Mme Pascale SERVEN

Mme Naïa WATEOU M. Luc BRUN

Mme Valérie LAROQUE Mme Charlotte THAIAWE Mme Stéphanie PAIMAN M. Michel DESMEUZES Mme Christine BELLET M. Patrick SAKOUMORI Mme Christiane SARIDJAN Mme Christine LE SAINT

Madame Kimberley BARONI a été élue secrétaire de séance.

## **DELIBERATION N°2025-1010**

autorisant la signature de l'avenant n° 8 à la convention de transfert de gestion au profit du centre communal d'action sociale (CCAS) de la ville de Nouméa

Le conseil municipal de la ville de Nouméa, réuni en séance publique, le 17 septembre 2025

VU la loi organique n° 99-209 du 19 mars 1999 modifiée relative à la Nouvelle-Calédonie,

VU la loi n° 99-210 du 19 mars 1999 modifiée relative à la Nouvelle-Calédonie.

VU le code des communes de la Nouvelle-Calédonie,

VU la convention de transfert de gestion des jardins familiaux de la ville de Nouméa au centre communal d'action sociale (CCAS) en date du 21 juillet 2010 et ses avenants n° 1 à 7,

VU la note explicative de synthèse n° 2025/102 du 28 août 2025,

La commission de l'aménagement, de l'urbanisme et du développement durable (caudd) entendue en séance du 3 septembre 2025

Après en avoir délibéré,

## **DECIDE**:

# ARTICLE 1er /

La gestion des structures des jardins familiaux de l'espace vert municipal de Magenta est transférée au centre communal d'action sociale (CCAS) de la ville de Nouméa.

Le maire ou son représentant est habilité à signer avec le centre communal d'action sociale (CCAS), l'avenant n° 8 à la convention de transfert de gestion en date du 21 juillet 2010 ayant pour objet le transfert de gestion des jardins familiaux de l'espace vert municipal de Magenta, sis section Magenta.

Les diverses formalités se rapportant à cet avenant sont à la diligence de la commune et à la charge du CCAS.

# ARTICLE 2 /

Le délai de recours devant le tribunal administratif de Nouvelle-Calédonie contre le présent acte est de deux mois à compter de sa publication et de sa notification.

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet <u>www.telerecours.fr</u>.

## ARTICLE 3 /

Le maire est chargé de l'exécution de la présente délibération qui sera enregistrée, transmise au commissaire délégué de la République pour la province Sud et publiée par voie électronique et notifiée au centre communal d'action sociale (CCAS) de la ville de Nouméa.

# DELIBERE EN SEANCE PUBLIQUE, LE 17 SEPTEMBRE 2025

Notification: 26 septembre 2025

# POUR EXTRAIT CONFORME

NOUMEA, LE 18 septembre 2025

Le secrétaire de séance,

Kimberley BARONI

Madame Kimberley BARONI

Le Maire,

**SONIA LAGARDE** 

# **DESTINATAIRES**:

- SUBD ADMINIS. SUD	•
- DF (dont TPS)	2
- DEP	•
- CCAS	•
- MISE EN LIGNE	•